



# **COVID-19**

## **Santé publique Messages clés Pour les porte-parole**

**Dernière mise à jour : 10 mars 2020**

À PROPOS DE LA COVID-19 .....	3
RISQUE POUR LES CANADIENS.....	4
PROTÉGER LES POPULATIONS VULNÉRABLES .....	5
CONSEILS AUX PARTICULIERS (PRÉVENIR LA PROPAGATION, SE PRÉPARER ET PRATIQUER LA DISTANCIATION SOCIALE) .....	7
AUTO-SURVEILLANCE, AUTO-ISOLEMENT ET ISOLEMENT .....	10
UTILISATION DES MASQUES .....	11
VOYAGE À L'ÉTRANGER.....	12
VOYAGEURS ENTRANT AU CANADA (AUTO-ISOLEMENT).....	13
FINANCEMENT FÉDÉRAL POUR LA RÉPONSE À LA COVID-19 .....	15
LE RÔLE DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL.....	17
RECHERCHE .....	18
RÉSERVE NATIONALE STRATÉGIQUE D'URGENCE.....	19
PRÉPARATION AUX SOINS DE SANTÉ.....	20
TESTS .....	21
SURVEILLANCE.....	22
TRAITEMENTS.....	24
VACCIN .....	25
COMMUNICATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC .....	26

---

## À propos de la COVID-19

---

- Les coronavirus sont une grande famille de virus. Ils peuvent provoquer des maladies allant du simple rhume à des maladies plus graves comme le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) et le syndrome respiratoire du Moyen-Orient (MERS-CoV).
- Les coronavirus se propagent généralement par des gouttelettes respiratoires laissées par une personne qui tousse ou éternue.
- Les symptômes les plus courants de la maladie causée par le nouveau coronavirus (COVID-19) sont les suivants :
  - fièvre
  - toux
  - difficulté à respirer
- Les symptômes peuvent prendre jusqu'à 14 jours pour apparaître après l'exposition à la COVID-19. Il s'agit de la plus longue période infectieuse connue pour cette maladie.
- La COVID-19 provoque chez certains individus des maladies pouvant être autant bénignes que graves.
- Les Canadiens âgés de 65 ans et plus, ainsi que ceux de tous âges dont le système immunitaire est affaibli ou qui sont atteints de problèmes médicaux sous-jacents, sont plus exposés à des maladies plus graves.
- Les infections à coronavirus sont diagnostiquées par un fournisseur de soins de santé en se basant sur les symptômes et sont confirmées par des tests de laboratoire.
- Il n'existe actuellement aucun vaccin ou traitement

---

## Risque pour les Canadiens

---

- La COVID-19 est une grave menace pour la santé, et la situation évolue quotidiennement.
- Nous constatons un nombre croissant de cas au Canada et un certain nombre de provinces ont signalé des cas sans lien avec des personnes ayant voyagé. C'est le signe qu'il y a une certaine croissance de la propagation communautaire au Canada.
- Étant donné le nombre croissant de cas et de signes de propagation communautaire, le risque pour les Canadiens est considéré comme élevé.
- Cela ne **signifie pas** que tous les Canadiens seront atteints de la maladie.
- **Cela signifie** toutefois qu'il y a déjà des répercussions importantes sur le système de soins de santé qui pourraient avoir un impact sur les ressources de soins de santé disponibles pour les Canadiens, qu'ils aient reçu ou non un diagnostic de COVID-19, si nous n'aplatissons pas la courbe épidémique maintenant.
- Le risque de maladie grave et des conséquences qui y sont associées est plus élevé pour les personnes âgées et pour celles de tous âges ayant des antécédents médicaux.
- C'est pourquoi nous conseillons aux Canadiens de rester chez eux dans toute la mesure du possible. Si vous sortez de votre domicile, pratiquez la distanciation sociale.
- Les autorités de santé publique de tout le pays travaillent avec acharnement à ralentir la propagation de la COVID-19 dans nos communautés et pour en réduire les conséquences.



- L'Agence de la santé publique du Canada, en collaboration avec des partenaires provinciaux, territoriaux et communautaires, réévalue continuellement les risques pour la santé publique, en se basant sur les meilleures données probantes, au fur et à mesure de l'évolution de la situation.
- L'Agence de la santé publique du Canada, en collaboration avec ses partenaires provinciaux, territoriaux et communautaires, continue de réévaluer le risque pour la santé publique, en se fondant sur les meilleures données disponibles, au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

---

## Protéger les populations vulnérables

---

- Nous demandons à tous les Canadiens de contribuer à la protection des personnes âgées et des personnes médicalement vulnérables qui sont les plus exposées à la maladie grave de la COVID-19.
- Nous devons aider le plus grand nombre possible de Canadiens à rester en bonne santé.
- C'est pourquoi nous conseillons aux Canadiens de rester chez eux dans toute la mesure du possible. Si vous sortez de votre domicile, pratiquez la distanciation sociale.
- Nous devons tous contribuer à ralentir la propagation de ce virus et à protéger les plus vulnérables de nos communautés.
- Si vous avez voyagé à l'étranger au cours des 14 derniers jours, isolez-vous chez vous et restez loin des personnes les plus à risque, même si vous ne présentez aucun symptôme (fièvre, toux ou difficulté à respirer).
- Les travailleurs de la santé ne devraient absolument pas aller travailler s'ils présentent des symptômes, car ils sont en contact direct avec les plus

vulnérables de notre société, qui sont les plus exposés aux maladies graves.

- Les personnes qui présentent des symptômes, même légers, ne doivent pas se rendre dans les résidences de logement avec assistance, les établissements de soins de longue durée ou de santé, sauf si elles ont besoin de soins médicaux.
- Si vous avez besoin de soins médicaux, appelez à l'avance afin que les mesures appropriées soient prises à votre arrivée.

---

## Conseils aux particuliers (prévenir la propagation, se préparer et pratiquer la distanciation sociale)

---

- Nous conseillons aux Canadiens de rester chez eux, dans toute la mesure du possible. Si vous sortez de votre domicile, pratiquez la distanciation sociale.
- Nous savons que la distanciation sociale est l'un des moyens les plus efficaces de réduire la propagation de la maladie lors d'une épidémie.
- Vous pouvez pratiquer la distanciation sociale en apportant des changements à votre routine quotidienne afin de minimiser les contacts étroits avec les autres. Par exemple :
  - augmenter la distance sociale avec les autres jusqu'à deux longueurs de bras (ou environ deux mètres);
  - éviter les lieux achalandés;
  - faire des achats et utiliser les transports publics en dehors des heures de pointe;
  - se saluer par un signe de la main ou un coup de coude au lieu d'une poignée de main, d'un baiser ou d'une étreinte.
- Les mesures les plus efficaces pour rester en santé et prévenir la propagation de toute infection respiratoire sont les suivantes :
  - lavez-vous les mains souvent à l'eau courante et au savon pendant au moins 20 secondes;
  - tousssez et éternuez dans votre bras et non dans vos mains;
  - évitez de vous toucher les yeux, le nez et la bouche, surtout si vous ne vous êtes pas lavé les mains;
  - évitez tout contact étroit avec des personnes malades;
  - restez à la maison si vous tombez malade pour éviter de propager la maladie à d'autres personnes.

- Vous pouvez prendre des mesures simples et pratiques pour vous préparer si un membre de votre ménage ou vous-même tombez malades ou si la COVID-19 devient courante dans votre collectivité.
- Établissez un plan.
  - Procurez-vous des articles essentiels (en quantité suffisante pour quelques semaines) afin de ne pas avoir à quitter votre domicile si vous tombez malade.
    - Évitez de faire des achats sous l'effet de la panique. Ajoutez quelques articles supplémentaires à votre panier chaque fois que vous faites des courses. Ainsi, vous allégez la charge des fournisseurs et possiblement votre propre charge financière.
    - Renouvelez vos médicaments sur ordonnance.
  - Prenez d'autres arrangements au cas où vous tomberiez malade ou si vous deviez prendre soin d'une personne malade. Par exemple :
    - Demandez à quelqu'un d'autre de prendre soin des enfants si vous ou votre gardien habituel tombez malade.
    - Si vous prenez soin de personnes à charge, demandez à une autre personne de prendre la relève.
    - Discutez avec votre employeur de la possibilité de travailler de la maison.
- Si vous présentez des symptômes (fièvre, toux ou difficulté à respirer) et que vous pensez être atteint de la COVID-19, communiquez avec un professionnel de la santé avant de vous présenter en personne afin que les mesures appropriées soient prises à votre arrivée.



- **Restez informé.** Consultez des sources crédibles pour obtenir de l'information et des conseils actualisés :
  - la page Web [Canada.ca/le-coronavirus](https://Canada.ca/le-coronavirus);
  - le numéro de téléphone national sans frais (1-833-784-4397) pour la COVID-19;
  - les comptes de médias sociaux Twitter, Facebook et LinkedIn du gouvernement du Canada;
  - les sites Web et les comptes de médias sociaux des gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux.

---

## Auto-surveillance, auto-isolement et isolement

---

- **Auto-surveillance** des symptômes (fièvre, toux ou difficulté à respirer) si :
  - vous avez des motifs de croire que vous avez été exposé à une personne atteinte de la COVID-19;
  - vous êtes en contact étroit avec des personnes âgées ou des personnes vulnérables sur le plan médical;
  - votre autorité de santé publique vous a donné pour instruction de pratiquer l'auto-surveillance pour tout autre motif.
- **Rester à la maison** et vous examiner afin de déceler tout symptôme si :
  - vous avez voyagé à l'extérieur du Canada au cours des 14 derniers jours;
  - votre autorité de santé publique vous a identifié comme un contact étroit d'une personne ayant reçu un diagnostic de COVID-19.
- **Rester** à la maison et rester isolé jusqu'à ce que votre autorité de santé publique déclare que vous n'êtes plus à risque si :
  - vous avez reçu un diagnostic de COVID-19;
  - vous êtes en cours d'évaluation par la santé publique pour la COVID-19 et/ou vous êtes dans l'attente du résultat d'un test de laboratoire pour la COVID-19;
  - votre autorité de santé publique vous a donné pour instruction de vous isoler à la maison pour tout autre motif.
- Si vous présentez des symptômes de la COVID-19 (fièvre, toux ou difficulté à respirer), même légers, restez à la maison, communiquez avec votre fournisseur de soins de santé ou votre autorité de santé publique, et suivez leurs instructions.
- Ne vous rendez pas chez un fournisseur de soins de santé sans avoir appelé au préalable afin que des mesures appropriées soient prises à votre arrivée.

---

## Utilisation des masques

---

- Si vous êtes une personne en bonne santé, l'utilisation d'un masque n'est pas nécessaire.
- Toutefois, si vous présentez les symptômes d'une maladie qui se propage dans l'air, le port d'un masque peut aider à prévenir la propagation de l'infection à d'autres personnes. Le masque agit comme une barrière et aide à empêcher les minuscules gouttelettes de se répandre autour de vous lorsque vous tousssez ou éternuez.
- Votre fournisseur de soins de santé peut vous recommander de porter un masque pendant que vous cherchez à obtenir des soins ou que vous attendez d'en recevoir. Dans ces cas précis, le masque est une mesure adéquate de prévention et de contrôle des infections mise en place pour que les personnes atteintes d'une maladie respiratoire infectieuse ne transmettent pas l'infection à d'autres.
- Si vous vous occupez d'une personne malade ou si vous êtes en contact direct avec une personne malade, le port d'un masque peut vous aider à vous protéger contre le virus, mais il n'éliminera pas totalement le risque de maladie.
- Lorsque vous portez un masque, assurez-vous :
  - de couvrir correctement la bouche et le nez
  - d'éviter de toucher le masque une fois qu'il est sur votre visage
  - de jeter le masque de manière appropriée après chaque utilisation
  - de vous laver les mains après avoir retiré le masque

---

## Voyage à l'étranger

---

- Nous demandons aux Canadiens de rester chez eux.
- Les Canadiens qui ont voyagé à l'étranger devraient revenir le plus rapidement possible.
- Cela est particulièrement important pour les personnes âgées et les personnes ayant des antécédents médicaux qui sont plus susceptibles de développer une maladie grave.
- Il est important que les Canadiens qui voyagent à l'étranger soient conscients qu'ils pourraient être soumis à des mesures de quarantaine dans d'autres pays et qu'ils pourraient avoir un accès réduit à des soins de santé de qualité.



---

## Voyageurs entrant au Canada (auto-isolement)

---

- Les responsables fédéraux, provinciaux et territoriaux de la santé publique recommandent à tous les voyageurs étrangers de s'isoler pendant 14 jours.
- Ces efforts contribueront à ralentir l'introduction et la propagation de la COVID-19 au Canada.
- En même temps, la poursuite du transport mondial des marchandises et la prestation continue de services essentiels seront importants pour la réponse du Canada à la COVID-19.
- Une dérogation à la demande d'auto-isolement pendant 14 jours devrait être prévue pour les travailleurs qui sont essentiels à la circulation des biens et des personnes, tels que :
  - les travailleurs en bonne santé du secteur du commerce et des transports qui sont importants pour la circulation des biens et des personnes à la frontière, tels que les chauffeurs de camion et les équipages de tout avion, train ou bateau traversant la frontière;
  - les personnes en bonne santé qui doivent traverser la frontière pour aller travailler, notamment les fournisseurs de soins de santé et les travailleurs des infrastructures essentielles;
- Les travailleurs de ces secteurs doivent :
  - pratiquer la distanciation sociale (maintenir une distance de 2 mètres par rapport aux autres);
  - pratiquer l'auto-surveillance étroite des symptômes de la COVID-19 (toux, fièvre ou difficulté à respirer);
  - s'isoler s'ils présentent des symptômes.

- Les employeurs de ces secteurs doivent effectuer une surveillance quotidienne active de leur personnel pour détecter les symptômes de la COVID-19.

---

## Financement fédéral pour la réponse à la COVID-19

---

- Le 11 mars, le premier ministre Justin Trudeau a annoncé la création d'un Fonds pangouvernemental de réponse à la COVID-19 de plus d'un milliard de dollars.
- Le financement fourni à l'ASPC et à Santé Canada comprend :
  - 50 millions de dollars pour l'Agence de la santé publique du Canada afin de soutenir des communications continues pour tenir les Canadiens informés et une campagne nationale d'éducation du public pour encourager l'adoption de comportements de protection personnelle.
  - 100 millions de dollars pour soutenir les mesures fédérales de santé publique telles que la surveillance renforcée, l'augmentation des tests au Laboratoire national de microbiologie (LNM) et l'appui continu dans la mise en place de mesures de préparation dans les communautés inuites et des Premières Nations.
    - Ce montant s'ajoute aux 50 millions de dollars initialement prévus pour soutenir la réponse immédiate en matière de santé publique.
  - 275 millions de dollars pour renforcer notre capacité à faire de la recherche sur les médicaments antiviraux, à élaborer des vaccins et à soutenir les essais cliniques.
    - Ce montant s'ajoute aux 27 millions de dollars pour la recherche sur le coronavirus annoncés début mars par l'intermédiaire des Instituts de recherche en santé du Canada, qui soutiendront 47 équipes de recherche de tout le Canada.
  - 50 millions de dollars à l'Agence de la santé publique du Canada pour soutenir l'achat d'équipements de protection individuelle – tels

que des masques chirurgicaux, des écrans faciaux et des chemises d'hôpital – et de fournitures médicales pour répondre aux besoins fédéraux et compléter les stocks des provinces et territoires qui en ont besoin.



---

## Le rôle du gouvernement fédéral

---

- Le gouvernement du Canada est chargé de fournir des services de santé, des médicaments, des fournitures et des équipements aux populations fédérales et aux employés qui ont normalement accès aux services de santé gérés par le gouvernement fédéral.
- Le gouvernement du Canada facilite l'accès à l'accès à des capacités d'intensification, y compris des programmes fédéraux, en ce qui concerne les employés et les ressources, pour appuyer les interventions provinciales et territoriales au besoin.
- Cela comprend la mobilisation de fournitures médicales dans la Réserve nationale stratégique d'urgence de l'Agence de la santé publique du Canada, la collaboration avec les provinces et les territoires pour déterminer les vulnérabilités en matière d'approvisionnement et l'acquisition de fournitures médicales supplémentaires par l'intermédiaire de Services publics et Approvisionnement Canada et d'autres organismes fédéraux, au besoin.
- Le gouvernement du Canada élaborera également des directives pancanadiennes sur la répartition éthique et la hiérarchisation des ressources, il élaborera des stratégies d'approvisionnement pour les articles essentiels en pénurie et travaillera avec les fournisseurs nationaux pour anticiper les pénuries de capacité et y répondre.
- Si un vaccin contre le COVID-19 devenait disponible, le gouvernement du Canada aiderait les provinces et les territoires à s'assurer en temps opportun d'un approvisionnement sûr et adéquat au nom des Canadiens.
- L'Agence de la santé publique du Canada continue de suivre de près l'évolution de la situation et d'actualiser sa réponse et sa planification en se fondant sur les meilleures données disponibles.

---

## Recherche

---

- Le gouvernement du Canada investit dans les chercheurs canadiens pour en savoir plus sur la COVID-19 et pour développer des outils et des ressources pour la combattre.
- Le Fonds pangouvernemental de réponse à la COVID-19 d'un milliard de dollars comprend 275 millions de dollars destinés à renforcer notre capacité à faire de la recherche sur les médicaments antiviraux, à élaborer des vaccins et à soutenir les essais cliniques.
- Grâce au financement du gouvernement du Canada, les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) soutiennent 96 projets de recherche dans tout le pays qui se concentreront sur l'élaboration et la mise en œuvre de mesures visant à détecter, gérer et réduire rapidement la transmission de la COVID-19.
- Les projets sont financés grâce à un investissement initial de 27 millions de dollars annoncé au début mars pour soutenir 47 projets de recherche, et 25 millions de dollars supplémentaires pour soutenir 49 autres projets du Fonds de réponse à la COVID-19 du gouvernement du Canada.
- Le gouvernement du Canada continuera également de collaborer avec les organismes internationaux de réglementation de la santé, notamment l'Agence européenne des médicaments et la Food and Drug Administration des États-Unis, afin de soutenir et de coordonner des interventions réglementaires rapides pour d'éventuels vaccins et autres contre-mesures médicales.
- Santé Canada encourage les entreprises et les chercheurs ayant des médicaments qui pourraient être efficaces dans le traitement de la COVID-19 à communiquer avec le Ministère. Des essais cliniques peuvent être autorisés et organisés très rapidement, notamment dans des circonstances urgentes.

---

## Réserve nationale stratégique d'urgence

---

- La Réserve nationale stratégique d'urgence (RNSU) du Canada contient des fournitures que les provinces et les territoires peuvent demander en situation d'urgence, par exemple des éclosions de maladies infectieuses, des catastrophes naturelles et d'autres incidents de santé publique, lorsque leurs propres ressources sont insuffisantes.
- Ces fournitures comprennent une variété d'articles tels que de l'équipement et des fournitures médicaux, des produits pharmaceutiques et des fournitures de services sociaux, comme des lits et des couvertures.
- Les provinces et territoires sont responsables de la préparation et du maintien de leurs propres capacités d'approvisionnement.
- L'objectif de la RNSU est d'aider à compléter les ressources provinciales et territoriales lors d'un événement de santé publique rare ou à fort impact.



---

## Préparation aux soins de santé

---

- Chaque province et territoire est chargé de veiller à ce que des plans d'intervention en cas de pandémie (ou des plans tous risques selon l'endroit) soient élaborés, testés et mis à jour périodiquement.
- Chaque province ou territoire a établi des protocoles et des lignes directrices pour la hiérarchisation des services de soins de santé en période de forte demande de services et de pénurie de personnel ou d'approvisionnement dans leurs administrations respectives.
- Les provinces et territoires sont chargés de veiller à ce que les médicaments, les fournitures et les équipements nécessaires à la prestation de services de soins de santé en cas de pandémie soient prêts et disponibles.
- Chaque administration est également chargée de communiquer régulièrement l'information concernant leurs plans respectifs aux citoyens, aux médias et aux groupes d'intervenants et de s'engager auprès d'eux.



---

## Tests

---

- Le Laboratoire national de microbiologie de l'Agence de la santé publique du Canada à Winnipeg effectue des tests diagnostiques pour le virus qui cause la COVID-19.
- Plusieurs laboratoires de santé publique provinciaux peuvent désormais effectuer des tests pour la COVID-19.
- Au Canada, les tests sont axés sur les personnes qui présentent des symptômes associés à la COVID-19.
- La plupart des personnes testées à ce jour avaient manifesté des symptômes et avaient voyagé à l'extérieur du Canada, ou avaient été en contact avec un voyageur.
- De plus, nous élargissons les tests pour les personnes qui n'ont pas voyagé en incluant le test de dépistage de la COVID-19 pour les patients qui sont déjà testés pour d'autres virus respiratoires.

Pourquoi les personnes asymptomatiques ne sont pas testées pour la COVID-19 :

- Il est important de se concentrer tests sur les bonnes personnes au bon moment.
- Tester des personnes asymptomatiques n'est pas considéré comme une approche efficace pour détecter et prévenir la propagation de ce virus et peut donner un faux sentiment de sécurité.

---

## Surveillance

---

- Nous accordons la priorité à l'élargissement de la surveillance au Canada afin d'accroître notre capacité à détecter les cas qui pourraient entraîner une éventuelle propagation communautaire et d'aider les autorités de santé publique à prendre des mesures rapides et ciblées pour interrompre la propagation et retarder et réduire l'impact des foyers de la COVID-19.
- Le Canada a une approche fédérale, provinciale et territoriale très intégrée en matière de surveillance, qui fait intervenir des établissements de soins de santé de première ligne et des laboratoires de tout le pays qui nous ont dotés de moyens efficaces pour détecter les maladies respiratoires, notamment la COVID-19.
- Les laboratoires de santé publique de l'ensemble du Canada collaborent également pour communiquer chaque semaine les résultats des tests diagnostiques de la COVID-19.
- Ces rapports nous permettent de surveiller où se développe la COVID-19, ce qui peut nous fournir un signal précoce de grappes potentielles qui peuvent indiquer une propagation au sein de la collectivité.
- Le Canada a également établi des réseaux de pédiatres et de médecins de famille, qui sont essentiels à la surveillance.
- Ces réseaux comprennent des fournisseurs de soins primaires de première ligne, qui sont souvent les premiers à détecter des profils de maladie nouveaux ou inattendus qui peuvent être une première alerte à un problème de santé émergent.
- C'est en rassemblant les renseignements de toutes ces sources que nous pouvons détecter les signaux et étudier les profils de transmission pour

suivre de près l'émergence et la propagation potentielles de la COVID-19 dans les collectivités du Canada.

---

## Traitements

---

- Pour le moment, il n'existe pas de traitement médicamenteux particulier pour traiter les personnes atteintes de COVID-19.
- Les chercheurs étudient l'efficacité des traitements antiviraux existants.
- Les patients sont traités avec les médicaments disponibles pour gérer leurs symptômes et prévenir les complications.



---

## Vaccin

---

- Il n'existe pas encore de vaccin approuvé qui protège contre les coronavirus chez l'homme.
- L'Organisation mondiale de la santé (OMS), en collaboration avec la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies, coordonne une collaboration internationale pour aider à faire avancer la recherche et le développement de vaccins pour la COVID-19.
- L'Agence de la santé publique du Canada et les Instituts de recherche en santé du Canada – en consultation avec des partenaires internationaux, notamment l'OMS et la Global Research Collaboration for Infectious Disease Preparedness – évaluent la façon dont les scientifiques de notre Laboratoire national de microbiologie, ainsi que la communauté de recherche canadienne en général, participeront aux efforts de recherche mondiaux.

---

## Communication et sensibilisation du public

---

- Depuis le début de l'épidémie de la COVID-19, le gouvernement du Canada a fourni aux Canadiens et aux fournisseurs de soins de santé les informations opportunes, fiables, accessibles et fondées sur des preuves dont ils ont besoin pour se protéger, ainsi que leurs familles, leurs collectivités et leurs entreprises.
- Les diverses ressources comprennent :
  - [Canada.ca/coronavirus](https://Canada.ca/coronavirus), un site Web du gouvernement du Canada qui fournit les dernières informations sur la COVID-19;
  - Une ligne d'information gratuite (1 833 784-4397);
  - Des campagnes soutenues dans les médias sociaux pour fournir des informations et des mises à jour aux Canadiens ainsi que des messages de sensibilisation et de prévention;
  - De la publicité numérique visant à promouvoir des conseils de prévention des infections et des conseils aux voyageurs, qui oriente les lecteurs vers le site [Canada.ca/coronavirus](https://Canada.ca/coronavirus);
  - Des mises à jour régulières des médias;
  - De la signalisation dans les aéroports et aux frontières ainsi que des documents à distribuer aux voyageurs; et
  - De la coordination des messages de santé publique avec les partenaires et intermédiaires provinciaux et territoriaux.